

# Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

Commune de VELZIC

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2024 a été voté le 10/04/2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire et il a été établi avec la volonté :

- De maintenir un minimum de travaux d'Investissement, compte tenu des contraintes au niveau des subventions et de l'autofinancement ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte économique difficile ;
- De maîtriser les charges de personnel ;
- De continuer les efforts au niveau du désendettement ;

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Garderie, Cantine Scolaire...), et surtout aux Impôts locaux et aux diverses dotations de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 353 200.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par (les charges courantes, les frais de personnel, les diverses contributions, l'intérêt de la dette ...)

Les salaires avec cotisations représentent environ 37 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 392 665.00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant total en 2023 : 163 768.00 et prévision 2024 : 172 613.00 comprenant les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Les dotations versées par l'Etat : 98 875.00

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :

- 45 950.00

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	183 405.00	Charges de Personnel	16 500.00
Dépenses de personnel	158 775.00	Recettes des services	13 448.00
Autres dépenses de gestion courante	31 925.00	Impôts et taxes	186 613.00
Dépenses financières	10 020.00	Dotations et participations	113 359.00
Dot. amortissements et provisions	440.00	Autres recettes de gestion courante	22 900.00
Autres dépenses	8 100.00	Reprise sur amortis. et provisions	365.00
		Recettes financières	15.00
Total dépenses réelles	392 665.00	Total recettes réelles	353 200.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 067.00	Opération d'ordre	57 502.00
Virement à la section d'investissement	21 600.72	Excédent brut reporté	9 630.72
<b>Total général</b>	<b>420 332.72</b>	<b>Total général</b>	<b>420 332.72</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- concernant les ménages

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.65
- Taxe foncière sur le bâti : 45.16
- Taxe foncière sur le non bâti : 94.58

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 172 613.00 (vu l'augmentation des bases et le prélèvement de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires, le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter ces taux pour 2024)

**d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 98 875.00 elles sont quasiment stables par rapport à l'an passé, voire en légère augmentation.

**III. La section d'investissement**

**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : les dépenses engagées non mandatées de l'année précédente, le déficit reporté, les opérations nouvelles, le remboursement du capital de la dette.
- en recettes : les recettes restant à réaliser de l'année précédente, l'excédent capitalisé pour l'autofinancement, les recettes nouvelles, les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit d'inv. reporté	85 894.15	Recettes restant à réaliser	58 244.00
Dépenses engagées non mandatées	19 724.00	Excédent capitalisé (autofinancement)	47 374.15
Participation achat épareuse interco. (1/3)	6 000.00	Ventes de terrains	0.00
Remplacement des lampes d'EP (LED)	4 970.00	FCTVA	5 390.00
Acquisition de terrains nus	100.00	Taxes d'aménagements	1 200.00
Bike-park à Lavernière	20 100.00	Subv. ANS (bike-park) complément	630.00
Extension salle polyvalente (en régie)	57 502.00	Subv. Département FCS (reprise mur sur ruisseau) substitution	7 500.00
Reprise de la toiture de la Mairie (supplément)	4 457.00	Subv. DETR (reprise mur sur ruisseau)	21 322.00
Reprise d'un mur au bourg sur le ruisseau	63 970.00	Virement de la section de fonctionnement	21 600.72
Création d'un réseau pluvial à Broussoux	19 032.00	Produits (écritures d'ordre entre section) amortissements	6 067.00
N° d'adresses manquants et panneaux de signal.	2 200.00	Emprunt (ajustement)	153 416.28
Débroussailleuse	800.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
Remboursement du capital de la Dette	37 995.00		
Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00		
<b>Total général</b>	<b>323 744.15</b>	<b>Total général</b>	<b>323 744.15</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :**

- Dans les restes à réaliser : Remplacement de l'abribus de Clavières et 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur la toiture de la Mairie,
- Participation achat épareuse intercommunale avec Lascelle et St Cirques,
- Remplacement des lampes d'EP (LED),
- Acquisition de terrains nus,
- Création d'un bike-park à Lavernière,
- Extension de la salle polyvalente par la création d'une cuisine équipée,
- 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur la toiture de la Mairie,
- Reprise d'un mur de soutènement au bourg en bordure du ruisseau d'Auzolles,
- Création d'un réseau pluvial à Broussoux,
- Remplacement de quelques panneaux de signalisation et achat de N° d'adresses manquants,
- Acquisition d'une débroussailleuse.

**d) Les subventions d'investissements prévues : (demandées en 2018-2023)**

- Dans les restes à réaliser (Subventions : DSIL : extension salle polyvalente + DETR 2023 (idem) + Fds. d'aide de la CABA (idem). Subv. ANS + Région (bike-park)
- Pour les opérations nouvelles : DETR 2024 (reprise d'un mur au bourg sur le ruisseau) + Subv. Département FCS (idem) substitution d'opération.

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

**a) Recettes et dépenses d'Investissement :**

Recettes et dépenses d'investissement :  
réparties comme suit :

- dépenses : Dépenses engagées + déficit : 105 618.15  
Nouveaux crédits : 218 126.00  
TOTAL : 323 744.15

- Recettes : Crédits reportés 2023 + Autofinancement : 105 618.15  
Nouveaux crédits : 218 126.00  
TOTAL : 323 744.15

**b) Principaux ratios**

Population avec double comptes : 422 habitants  
Catégorie démographique : de 250 à 499 habitants  
Régime fiscal : FPU

	<b>Montant en € par habitants pour la catégorie démographique</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>302 534</b>	<b>717</b>	<b>1 001</b>	<b>884</b>	<b>698</b>
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>334 301</b>	<b>792</b>	<b>1 267</b>	<b>1 114</b>	<b>880</b>

**c) Etat de la dette**

	<b>Montant en € par habitants pour la catégorie démographique</b>				
<b>DETTE</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	<b>298 830</b>	<b>708</b>	<b>1 072</b>	<b>732</b>	<b>499</b>

Fait à Velzic le 12/04/2024

**Le Maire,**  
**Jean-François BARRIER**